



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E59540

VALABLE JUSQU'AU 09/01/2024

ÉDITÉ LE 03/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1977

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/04/1977
100 000

Raison sociale : BONNEL SARL

540 RUE DE CAUCHY
62129 ECQUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT OMER

Siret : 310 360 961 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 23179E

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 90083258S/0003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 90083258S/0003

Téléphone : 03 21 39 38 31

Fax : 03 21 38 59 57

Portable :

Site Internet :

E-mail : bonnel.compta@orange.fr

Responsabilité légale :
BONNEL JEAN PIERRE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/01/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/01/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	10/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	27/01/2021
o Chaudière bois	27/01/2021
o Poêle ou insert bois	27/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	24/03/2021
o Ventilation mécanique	24/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.